FHG 14645

Case
FRC
1901

OBSERVATIONS

SUR

LE PRÉCIS DU PLAN

DE LA RÉUNION

DES POSTES AUX CHEVAUX

AUX MESSAGERIES,

Présenté à l'Assemblée Nationale par M. Alary, au nom d'une compagnie.

THE NEWBERRY
LIBRARY

OBSERVATIONS

SUR

LE PRÉCIS DU PLAN

DE LA RÉUNION

DES POSTES AUX CHEVAUX

AUX MESSAGERIES.

Le plan du ſieur Alary eſt vraiment un plan merveilleux. Il préſente l'entrepriſe la plus immenſe, avec des moyens ſimples & faciles pour ſon exécution, accompagnés du témoignage du plus généreux patriotiſme au nom de ſa compagnie (1).

N'ayant en vue que le bien public, cette compagnie veut bien ſe charger, non ſeulement de toutes les poſtes & meſſageries du royaume,

(1) Les notes ſont à la fin de l'ouvrage.

Mais encore de celui du tranſport des lettres ;

De celui des couriers des cabinets ;

De celui des fonds provenant des caiſſes des revenus particuliers des provinces du royaume, & de les rendre au tréſor public ;

De celui des effets des troupes qui ſont à la charge de l'état ;

De celui des munitions de guerre, ſoit poudre, boulets ſimples, boulets ramés, boulets enchaînés, obus & bombes ;

De celui de toutes pieces d'artillerie, telles que canons montés ſur afûts, pierriers & mortiers, de quels calibres qu'ils puiſſent être ;

De celui des farines pour la proviſion de l'armée, en cas de guerre, juſqu'aux frontieres du royaume, & des frontieres juſqu'au quartier-général de l'armée ;

Du ſervice journalier des caiſſons d'artillerie & des vivres ;

De celui des eſtaffetes dans toutes les parties du royaume & juſqu'aux frontieres incluſivement, pour porter ceux des ordres de ſa majeſté, lettres ou paquets qui ſeront remis comme preſſés ;

De celui des eſtaffetes de toutes les dépêches pour ſa majeſté, par les officiers-généraux de ſes armées ;

De celui des eſtaffetes pour les dépêches des miniſtres auprès des cours étrangeres.

Reſpirons ! . . . . . Cette ſeule nomenclature, dont on demande le privilege excluſif pour trente années ſeulement, étonne l'eſprit humain.

Ce ne ſont pas encore là les bornes des nobles travaux où aſpire la compagnie du ſieur Alary.

Amour de la patrie ! rien ne paroît impoſſible à ton courage & à tes efforts généreux !

Eût-on jamais penſé que l'enthouſiaſme du bien public eût pu porter quelques ames privilégiées à tout embraſſer, à vouloir affronter tous les périls & tous les dangers, à tout faire enfin pour procurer le repos & tous les agréments de la vie, & ſur-tout des voyages, à leurs concitoyens & aux étrangers qui arriveront toujours de toutes parts dans le plus beau royaume de l'Europe, pour ne pas dire du monde entier !

La ſoif de l'or, l'ambition la plus dévorante a-t-elle jamais enfanté un prodige égal à celui dont on veut nous donner le ſublime exemple ? Non ſans doute ; un tel prodige étoit réſervé à nos modernes financiers, auxquels nous devons préparer des couronnes civiques.

Ces financiers patriotes offrent encore de ſe

charger gratuitement de tous les paquets de la caiſſe nationale ;

Et finalement de ſe charger de toutes les marchandiſes en tranſit, depuis les ports maritimes juſqu'aux dernieres villes frontieres du royaume, en s'obligeant de leur faire faire cent lieues par chaque ſix jours de marche, & ſans qu'elles ſéjournent dans aucun endroit de la route, à moins qu'il ne ſurvienne des accidents à leurs voitures, ou que les routes ne ſe trouvent interceptées par les débordements des rivieres, ruptures de ponts, glaces, &c.

Quel ſeroit le téméraire écrivain qui voudroit entreprendre l'éloge d'un ſi noble courage & de tant de généroſité ?

Les plus heureux favoris de la fortune abandonnant leurs ſuperbes palais, renonçant à la douce molleſſe, oubliant tous les plaiſirs du luxe le plus recherché pour ſe livrer aux fonctions les plus pénibles, pour ſe livrer à la ſurveillance continuelle d'une multitude innombrable d'hommes employés à leurs travaux patriotiques ; n'eſt-ce pas un ſpectacle nouveau & au-deſſus de tous les éloges ?

Qu'on ſe repréſente ces patriotes généreux donnant des loix dans toutes les foires & dans

tous les marchés du royaume, réglant le prix de tous les chevaux, fourages, avoines & autres denrées, ſelon que l'intérêt de leur compagnie l'exigera, pourſuivant tous les abus & toutes les concuſſions, répandant par-tout leurs bienfaits, principalement ſur les maîtres de poſte, & ſur les pauvres officiers de cavalerie, qui s'eſtimeront ſans doute trop heureux d'être employés en qualité de commis dans leurs écuries, & ſur une nombreuſe armée de poſtillons, palefreniers, cochers, charetiers, receveurs, contrôleurs, inſpecteurs, piqueurs, écuyers, maréchaux, forgerons, charrons, bourreliers, ſelliers, ſerruriers : eh ! qui peut calculer le nombre d'hommes & de chevaux dont ils veulent prendre ſoin (2) !

Citoyens trop généreux ! penſez-vous que l'auguſte aſſemblée puiſſe accepter un tel dévouement ? Comptez qu'elle peſera dans ſa juſtice & ſur-tout dans ſa bonté de pareilles offres, & qu'elle récompenſera des modernes financiers, qui cherchent ſans doute à faire oublier toutes les dilapidations, toutes les concuſſions, toutes les vexations & les abus dont on a inculpé les anciennes compagnies des traitants.

La régénération des financiers ! le déſintéreſ-

ſement des traitants ! leur généroſité ! leur patriotiſme ! Pourquoi non ? Le témoignage des plus nobles efforts n'eſt-il pas capable de détruire tant d'injuſtes préventions ? Raſſaſié de richeſſes, de luxe & de tous les plaiſirs, ne peut-on pas tout-à-coup embraſſer un noûvel état, & ſe livrer à des jouiſſances plus ſolides & plus glorieuſes ?

Illuſtre compagnie, il vous reſtera toujours, quoi qu'il en arrive, le témoignage de votre conſcience, l'admiration des hommes éclairés, & ſur-tout celle des connoiſſeurs.

J'avouerai néanmoins que la chûte des grandes entrepriſes, les funeſtes effets qui en réſultent, la foule d'abus & de vexations qui s'y introduiſent troublent ma foible imagination. Ne ſeroit-il pas à deſirer, pour votre repos & pour celui de l'état, que la poſte aux chevaux continuât ſes fonctions, que les diligences & les meſſageries fuſſent libres ainſi que toutes les autres eſpeces de voitures, & qu'on n'entendît plus parler de privileges excluſifs pour tout ce qui regarde le commerce & les voyageurs non preſſés ? Pardonnez ſi je me cite moi-même (Mémoire ſur la ſuppreſſion des privileges des maîtres de poſte, pag. 13.)

« L'admirable invention de la poſte doit ſervir uniquement

« Au tranſport des lettres ;

« Au ſervice de la nation en temps de guerre ;

« Au ſervice du roi ;

« Aux perſonnes preſſées & aux citoyens « riches.

« La célérité du tranſport des lettres eſt de « la plus grande importance ; il doit ſe faire « ſans mélange d'aucune autre fonction, afin de « n'occaſionner aucun retard.

« La nation, le roi, les perſonnes preſſées & « les citoyens riches doivent trouver, à toute « heure du jour & de la nuit, des chevaux de « poſte en nombre ſuffiſant.

« Mais, pour les marchandiſes & les voyageurs non preſſés, il y aura des voitures libres, « dont la concurrence entre elles tournera toujours à l'avantage du public & du commerce. »

(3) Généreux financiers ! attendez un temps plus favorable à vos vaſtes deſſeins : cet élan ſublime vous emporte trop loin. Vous n'avez pas conſidéré qu'il eſt encore permis à la nation françoiſe d'être ſoupçonneuſe. Un peuple doux, mais vaillant & courageux, qui a été ſi long-

temps & ſi cruellement trompé, ne verroit peut-être pas tranquillement une armée trop nombreuſe ſous vos ordres, tout l'argent du royaume entre vos mains, &c. &c ! . . . . . Je ne doute pas que vous ne fiſſiez un uſage digne de vous, de l'autorité qui vous ſeroit confiée ; mais il y a ſi peu de perſonnes qui ſoient à même de reconnoître toute la généroſité de vos motifs, on eſt ſi fort en garde contre les accaparements & les accapareurs, qu'on pourroit vous confondre avec les anti-patriotes. Encore une fois, pour votre repos & pour celui de l'état, faites un tout autre uſage de vos tréſors ; venez plutôt au ſecours de votre patrie ; ouvrez ces coffres, déſobſtruez la circulation du numéraire qui peut cauſer le plus grand déſordre ; forcez enfin la multitude à reconnoître vos nobles intentions.

Mettez en évidence cet amour de la patrie, cet amour du bien public qui vous tourmente ; & l'on s'empreſſera de publier par-tout votre patriotiſme ; les couronnes civiques vous ſeront prodiguées. Vous rentrerez dans la claſſe honorable des citoyens défenſeurs de la liberté françoiſe, & il vous ſera permis, à ce prix, de chérir vos immenſes richeſſes.

Si des obſervations dictées par le zele d'un pa-

triote n'étoient pas capables de vous faire renoncer au plan merveilleux de M. Alary, il seroit facile de vous démontrer l'impossibilité de son exécution. Mais avec les sentiments que vous avez témoignés par son organe on ne doit pas douter du parti que vous allez prendre. Si les moyens proposés par M. Alary vous paroissent simples & faciles, ceux que j'ose vous inspirer ne le sont pas moins, avec cette différence que mon plan est à la portée de tout le monde, qu'on peut répondre de ses glorieux succès; tandis que celui de M. Alary n'a pas cet avantage.

ORAISON A LA PATRIE.

O tendre, ô généreuse mere! ô chere patrie! jette un de tes regards sur ces favoris de la fortune qui sont tes enfants! brise les chaînes d'or qui les tiennent asservis! Ils ne sont point dénaturés; ils voleront dans tes bras; ils t'apporteront des cœurs pleins de reconnoissance & d'amour, des cœurs pénétrés de ta flamme divine! Ajoute cette conquête à celles dont tu

viens de t'honorer ! Qu'un grand peuple ne ſoit déſormais qu'un peuple de freres, qu'il ne compoſe qu'une ſeule famille, digne d'une généreuſe mere, digne de ſes honorables repréſentants, & d'un pere tel que Louis XVI, d'un monarque qui, le premier dans l'univers, a mérité le glorieux titre de reſtaurateur de la liberté ! Ainſi ſoit-il.

NOTES.

(1) Précis du plan du sieur Alary, pag. 2 :

« C'est dans cette confiance, Nosseigneurs, &c. »

« Nous nous flattons que vous y reconnoîtrez le desir « que nous avons eu de procurer à l'état, au public & au « commerce des avantages inappréciables, &c. ».

Messieurs les financiers, vous ne devez pas douter qu'on ne vous rende à cet égard toute la justice qui peut vous être due.

Pages 11 & 12 :

« La compagnie financiere, à ce que prétend l'auteur « du mémoire des maîtres de poste (cet auteur n'est pas celui du mémoire sur la suppression des privileges des maîtres de poste), « qui demande à faire perdre l'état & l'exis- « tence à 1400 chefs de famille, commencera par dire « qu'elle soulagera 4000 chefs de famile, auxquels tous « les maîtres de poste des environs de Paris étoient très à « charge par les privileges dont ils jouissoient. Ils étoient « tels, qu'on a vu des maîtres de poste posséder en pro- « priété les deux tiers d'une paroisse, le malheureux tiers « restant obligé de payer la totalité. Aussi est-il très com- « mun de trouver, parmi les maîtres de poste des environs « de Paris, des fortunes de *cent mille écus.* »

Messieurs les financiers, vous êtes mal instruits ou vous

êtes de mauvaise foi. Les privileges & exemptions des maîtres de poste étoient supportés par le général des provinces, & non par leurs paroisses; ils en jouissoient à titre onéreux; & les fortunes de trois cents mille livres ne sont point communes parmi les maîtres de poste, mais bien celles de trois millions parmi vous. La 23 & 24e. partie de ces 1440 citoyens cultivateurs éprouvent, depuis plusieurs années, des pertes considérables; & ces pertes, que la poste seule leur a occasionnées, en ont ruiné un très grand nombre.

Si on a donné la poste à quelques riches fermiers ou négociants dans le royaume, ce n'est pas une preuve que la poste ait enrichi ces particuliers. Il vous convient peu, Messieurs, de toucher cette corde.

(2) Suite de la page 12 du plan du sieur Alary:

« On se flatte que la majeure partie des maîtres de poste « du royaume recevront avec plaisir l'offre que la compa- « gnie leur fera de les conserver dans leur poste, comme « commis, avec un traitement capable de leur faire un sort « honnête & indépendant de tout événement, & qui, d'a- « près le zele qu'ils mettront à servir utilement la compa- « gnie, deviendra un héritage pour leurs enfants, ou une « retraite pour d'anciens bas-officiers de cavalerie. »

Ces honnêtes citoyens, cultivateurs & patriotes, honorés d'un brevet de sa majesté, ces braves officiers de cavalerie sont prêts à verser jusqu'à la derniere goutte de leur sang pour leur patrie & leur auguste prince; mais ils rougiroient trop de passer au service d'une compagnie de finan-

ciers. Si vous parvenez à les dépouiller de leur bien, vous ne devez pas vous flatter de les avilir. Les maîtres de poſte cultiveront & feront cultiver la terre, & ils vivront; & les officiers de cavlaerie ne ſeront jamais réduits à vous ſervir.

Vous ſuppoſez donc, Meſſieurs, que la nation la plus généreuſe, le pere le plus tendre, le roi le plus vertueux, pourront abandonner d'anciens & fideles ſerviteurs! Il faudroit ne pas connoître la loyauté françoiſe.

Suite des pages 12 & 13 du plan du ſieur Alary:

« Il eſt bien étonnant que l'auteur du mémoire qui traite « de rêve le plan dont l'extrait eſt ſous vos yeux, ait la chi- « mere de prétendre que nul maître de poſte ne pourroit « ſoutenir le ſervice, s'il n'employoit pas ſes chevaux au « labour. Il ignore donc que plus de la moitié des poſtes du « royaume n'ont jamais employé leurs chevaux à ce travail. « Tels ſont, Noſſeigneurs, les motifs qu'on met en avant « pour détruire le bien; mais le temps de l'intrigue & de « l'intérêt particulier eſt détruit par la ſageſſe de vos dé- « crets. »

Il eſt en effet bien étonnant qu'on traite de rêve un plan qui eſt au contraire le fruit d'une ambition qui ne dort point & qui rêve encore moins.

Puiſque vous convenez, Meſſieurs, que le temps de l'intrigue & de l'intêret perſonnel eſt détruit par la ſageſſe des décrets de l'aſſemblée, vous conviendrez auſſi que les maîtres de poſte, qui ne ſauroient être des intrigants, doi-

2.19

vent avoir de l'avantage sur une compagnie qui ne peut être redoutable que sous ce rapport.

(3) Page 26, art. 6 du plan du sieur Alary :

« Ledit .... aura seul, pendant tout ledit temps, la fa-
« culté d'établir des chevaux à loyer sur toutes les routes
« du royaume, &c. »

Se peut-il que, dans un temps où les François sacrifient tout à la liberté, des hommes avides osent proposer une pareille inquisition !

A. GENSOUL.

A Paris, le 9 Février 1790.

FIN.